

Animation socio-culturelle - Prévention - Subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la 4ème Commission, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

	Obtenu en 1988	1 ^{er} versement 1989	Solde 1989	Total 1989
Centre Régional d'Information et de Formation	240 000 F	100 000 F	100 000 F	200 000 F
MJC Palente pour opération vacances	75 000 F	8 000 F	2 150 F	10 150 F
Secours Populaire pour opération vacances (Journée des Oubliés)	2 000 F		2 000 F	2 000 F
Action Catholique pour l'Enfance			2 060 F	2 060 F
Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux	400 000 F	400 000 F	50 000 F	450 000 F
	717 000 F	508 000 F	156 210 F	664 210 F

La dépense totale, soit 156 210 F, est à prélever :

* pour 102 060 F sur le chapitre 945.92 article 657 code service 41900 du BP 1989 après transfert d'un crédit de 23 060 F du 945.92.657 code projet 31 code service 41900 au 945.62/657 code service 41900,

* pour 4 150 F sur le chapitre 945.92 article 657 code projet 31 code service 41900 du BP 1989.

De plus, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux une subvention complémentaire de 50 000 F et à cet effet de prélever sur le crédit dépenses imprévues, chapitre 970/669.20200 un crédit de même montant qui sera rattaché au chapitre 945.90/657 code service 41200.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.